

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 FEVRIER 2018**

I-ADMINISTRATION GENERALE

1- Rapport d'activité 2016 de la Métropole NCA

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2016 et du bilan des cinq ans (2012-2016) de la Métropole NCA.

II-RESSOURCES HUMAINES

1- Action sociale à destination des agents – nouvelles modalités

Ouï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider les nouvelles modalités de l'action sociale telles que décrites dans les 6 axes ci-dessus, ainsi que les participations individuelles correspondantes (Mutuelle : 5,80€ ; Prévoyance : 2,50€ et tickets restaurants : 2,65€ par ticket) ;
- d'autoriser le versement rétroactif des prestations sus-indiquées au titre des évènements forts de la vie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- de valider l'affectation d'une dotation loisirs de 70€ par agent (hors vacataires à temps partiel) qui sera versée à l'organisme PROWEBCE selon les modalités contractuelles.

III-DOMAINES COMMUNAL

1- Programme Local de l'Habitat (PLH 2017-2022) : avis de la commune

Ouï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- intégrer ces lots volumes tels qu'énoncés ci-dessus dans le domaine public, et de procéder aux formalités nécessaires notamment auprès du cadastre.

2- Intégration de la place Stella Rocca / J.Musso dans le domaine public

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- intégrer ces lots volumes tels qu'énoncés dans le domaine public, et de procéder aux formalités nécessaires notamment auprès du cadastre.

3- Création d'une tarification pour la mise à disposition de salles au sein d'établissements scolaires

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre à disposition d'organismes de formation des espaces au sein des établissements scolaires tels que les réfectoires, salles non utilisées par les enseignants, cours et sanitaires, moyennant le paiement d'un loyer d'un montant de 500 € / semaine (du lundi au samedi), comprenant la mise à disposition des locaux et des différents fluides (chauffage,

électricité, eau). Le ménage n'étant pas compris, l'occupant devra rendre les locaux mis à sa disposition en parfait état de propreté.

4- Modification des tarifs de tournage cinématographiques

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- abroger les anciens tarifs relatifs aux tournages cinématographiques revalorisés au 1^{er} janvier 2018,
- Instituer les tarifs suivants :
 - Droit fixe pour tournage sur une demi-journée : 50 €**
 - Droit fixe pour tournage sur 1 journée : 100 €**
 - Occupation d'une place de stationnement à la journée (base 2,50 x 5 m) : 16 €**
 - Facturation de la mise en place de panneaux de réservation : 26 € / panneau**
 - Mise à disposition d'un agent de police municipale – 8h30 à 18h30 : 27 € / heure ; hors plage horaire : coût horaire majoré de 25 %**
- adopter le principe de la réévaluation annuelle de ce tarif par application du taux d'inflation, en précisant qu'il sera appliqué la règle de l'arrondi inférieur ou supérieur au dixième d'euro près.

LE MAIRE,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 9 MARS 2018